

Conseil : les « Voleurs de feu » enflamment les débats

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir sous la présidence du maire Gérard Daniélou. A l'ordre du jour, des questions d'administration générale comme la désignation de huit membres titulaires et huit suppléants pour la commission communale des impôts directs ; le droit de préemption urbain pour lequel le maire a la délégation du conseil et le nouveau bail de la posté. Tous ces points ont recueilli l'unanimité du conseil. Par contre au moment d'accorder la subvention aux « Voleurs de feu », majorité et opposition, pas d'accord sur le montant (300 €) ont eu un échange d'arguments assez vif (*Lire ci-dessous*).

Dégâts occasionnés par la tempête. Un état des lieux a permis d'établir un constat des dégradations causées par la tempête du 10 mars sur le littoral. La plage

du port de Kerfissien, la crique de Ker Porz Striz, Odé an Derved, la plage des Amiets, celles de Kervaliou et de Crach-Zu, ont souffert à différents niveaux. Pour une remise en ordre de certains lieux, un devis estimatif a été fait et se monte à 80 000 €. Avec l'accord du conseil des demandes de subventions vont être adressées au Conseil Général, au Conseil Régional et à l'Etat. Quant à la question posée par André Méar sur l'enrochement, le maire a répondu que c'était « **un gros dossier à monter** ».

Droit de places. Le conseil décide à la majorité d'appliquer des droits de places pour les cirques et les entrepreneurs forains : 35 € pour emplacement de moins de 500 m², 90 € pour plus de 500 m² et 150 € pour plus de 1 000 m². Les membres de l'opposition ont voté contre estimant que « **sous**

l'ancienne municipalité, il n'y avait pas de droit de place considérant que les entrepreneurs forains apportaient une animation supplémentaire sur la commune ».

En bref

- Un projet de lotissement, rue de Mestioual pour trente-trois lots par un privé a été évoqué. La DDE a donné un avis défavorable à cause du manque de sécurité pour l'accès sur la voie de la rue d'Armorique. Le projet n'est pas abandonné.

- En matière de communication, Nathalie Le Gall a demandé que l'ensemble du conseil figure sur le site internet. Elle souhaite également que les archives concernant Cléder - Infos et les compte-rendus des conseils municipaux figurent sur le site.